



FAITS EN BREF SUR LA PAYE ET LES AVANTAGES SOCIAUX POUR LES NOUVEAUX EMPLOYÉS

Quand vais-je recevoir ma première paye?

Vous recevrez votre paye en arriérés, ce qui signifie que vous êtes payé pour 2 semaines de travail, 2 semaines après qu'elles aient été travaillées. Par exemple, si vous travaillez de la première journée du mois jusqu'au 14 (période de 2 semaines), vous recevrez seulement cette paye 2 semaines plus tard, c'est-à-dire le 28. La paye se poursuit tous les deux mercredis par la suite. Le cas échéant, votre dernière paye sera reçue après la fin de l'emploi.



Comment signaler un problème de paye?

Parlez de votre problème de paye avec votre gestionnaire dès que possible et suivez les étapes [Signalez votre problème de paye](#). Vous pouvez également demander une [avance de salaire en cas d'urgence](#).

Comment puis-je consulter mon état des gains?

L'aide-mémoire [Accéder à votre état des gains en ligne](#) explique la façon de choisir une plateforme qui convient le mieux à vos besoins pour visionner votre paye. [MaPayeGC](#) offre les informations les plus complètes en lien avec la paye. **Remarque :** Si vous n'avez pas accès au réseau du MDN, vous pouvez demander à votre gestionnaire de télécharger l'aide-mémoire et de vous l'envoyer.

Jours fériés payés

Il y a 11 jours désignés comme [jours fériés payés](#). Il existe également un jour férié provincial ou civique selon votre province d'emploi. Pour ceux qui travaillent à distance, ces jours sont basés sur l'emplacement du bureau de votre équipe, et non sur celui où vous travaillez à distance.

Où puis-je trouver mes soldes de congés et comment puis-je soumettre des congés?

[GCHMRS 8.9](#) est le système des RH du MDN. Vous pouvez accéder à vos soldes de congés, soumettre des congés à votre superviseur/gestionnaire, consulter vos renseignements personnels et mettre à jour votre adresse personnelle et postale. Lorsqu'un changement d'adresse est enregistré dans le système des RH, l'adresse est automatiquement mise à jour dans le système de paye Phénix.

Comment puis-je travailler selon un horaire flexible?

Tous les accords de travail flexible doivent respecter la faisabilité opérationnelle et être conformes aux dispositions des [clauses de la convention collective](#) applicable. Les demandes sont initiées à la demande d'un employé auprès de son gestionnaire (autorité déléguée). Lisez les [Lignes directrices pour le Programme civil de travail flexible](#) avant de demander une [Entente de travail flexible \(civils\)](#).

Soins de santé

La couverture du [Régime de soins de santé de la fonction publique](#) (RSSFP) est facultative. **Si vous êtes employé pour une période indéterminée ou pour une durée supérieure à 6 mois, vous êtes admissible dès votre embauche. La couverture entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la demande.** Les employés admissibles peuvent faire leur demande par l'entremise du système de paye Phénix en suivant le chemin de menu suivant : Menu principal > Libre-service > Avantages sociaux. Si vous n'avez pas accès au système de paye Phénix, vous pouvez remplir un formulaire de demande d'adhésion au RSSFP et le soumettre avec une demande d'intervention de paye (DIP) par l'entremise des [Services et soutien en ressources humaines](#) (SSRH). **Remarque :** Votre demande peut être assujettie à une période d'attente de trois mois. Lisez une [description complète](#) de ce qui est couvert par le régime.



Qui dois-je appeler si j'ai des questions sur mon salaire et mes avantages sociaux?

Les employés civils peuvent prendre rendez-vous avec un conseiller en rémunération du MDN pour des questions ou des problèmes liés à la rémunération et aux avantages sociaux en appelant HR Connect RH au 1-833-747-6363 entre 8 h et 16 h HNE; ou en remplissant un [formulaire InfoPath](#) et en sélectionnant « Request appointment for pay guidance (Demander un rendez-vous pour des conseils sur la paye). »

Une autre ressource est le [site Web sur la Rémunération et les avantages sociaux des employés](#), où vous pouvez accéder à des informations de base sur la rémunération, savoir ce qu'il faut faire en cas de problème de paye, vous renseigner sur les heures et les horaires, les congés, les avantages sociaux, ce qu'il faut faire en cas de changement dans votre situation de vie professionnelle, et avoir accès au soutien de Phénix.



Soins dentaires

Les employés admissibles sont automatiquement inscrits au [Régime de soins dentaires de la fonction publique](#) (RSDFP) et aucune demande n'est requise. La couverture est soumise à une période d'attente de trois mois.



Téléchargez l'application HR GO RH du MDN pour avoir des outils et des informations sur les RH au bout des doigts!

Canada